

## Arrêté fédéral

approuvant

le budget des chemins de fer fédéraux pour 1918.

(Du 17 décembre 1917.)

---

### L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

### CONFÉDÉRATION SUISSE,

Vu le rapport et la proposition du conseil d'administration des chemins de fer fédéraux, du 29 septembre 1917;

Vu le message du Conseil fédéral du 27 octobre 1917,

*arrête :*

I. Les budgets suivants des chemins de fer fédéraux pour l'exercice 1918 sont approuvés dans la teneur rectifiée ci-après :

1. le budget de construction s'élevant à 58.674.900 francs, sous réserve d'une augmentation de 4.179.700 francs portant le crédit total à 62.854.600 francs pour le cas où la situation financière viendrait à s'améliorer;
2. le budget d'exploitation s'élevant en recettes à 217.230.530 francs et en dépenses à 182.979.410 francs;
3. le budget du compte de profits et pertes se montant en recettes à 45.336.140 francs et en dépenses à 83.930.100 francs;
4. le budget des besoins de trésorerie s'élevant à 93.000.000 de francs en chiffre rond.

II. Les besoins de trésorerie en 1918 seront couverts par un prélèvement de 8.000.000 de francs sur le disponible de la caisse de pensions et de secours et par l'émission de bons de caisse 4½ % à 3 ans d'un montant de 85.000.000 de francs.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.  
Berne, le 12 décembre 1917.

*Le président, H. BOLLI.*

*Le secrétaire, DAVID.*

Ainsi arrêté par le Conseil national.  
Berne, le 17 décembre 1917.

*Le président, H. CALAME.*

*Le secrétaire, SCHATZMANN.*

---

Le Conseil fédéral arrête :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 17 décembre 1917.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

*Le chancelier de la Confédération,*

SCHATZMANN.

---

---

## **Arrêté fédéral approuvant le budget des chemins de fer fédéraux pour 1918. (Du 17 décembre 1917.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1917
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	54
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.12.1917
Date	
Data	
Seite	1013-1014
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 515

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.